

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SEANCE DU 28 JUI 2006**

L'an deux mil six, le vingt huit juin à 19 H 40 s'est réuni dans la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Mesdames et messieurs FAGOO, TAGAUD, BOULANGER, PARZYBUT, LAGOUTTE, PIGEON, TROUILLET, Francis MANSARD, FLOURY (remplacé par M. TANTON), DEZERABLE, LEGRAND, LITTY, AKERMANN, JANIAC, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, KUSZPA, SANGUINETTE, DETAVERNIER, ROQUENCOURT, FRAU, POIX, MICHAUX (remplacé par M. CARON), HOURRIEZ, BAUDRY, FOURNIER, JEANNOT, ARES, FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, HOUYVET, Lionel ROSE, MAHET, MALASSIS, SORIOT, ARONIO DE ROMBLAY, MALLET, MOERMAN, DOUYERE, TOUZE (remplacé par M. DANIEL), DEVARENNE, MOREL, VARLET, PEYR, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER (remplacé par Mme DECREAU), FRENOY, VERYEPE, GUIOT, DAVID, HIBON, SENEZ, LEFEVRE, BAUDET.

**Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs PROU (pouvoir donné à M. BOULANGER), BULLOT (pouvoir donné à M. SANGUINETTE), VECTEN (pouvoir donné à M. AKERMANN), HUTELLIER (pouvoir donné à M. MAHET), LOBERT, DEVILLERS, BONTE, PILLOT, DUBE (pouvoir donné à M. FLON), LEROY (pouvoir donné à M. VAN MOORLEGHEM), Louis ACONIN, PILLOY, CHARLET, JEZEWSKI, BOMY, BOUCAUX (pouvoir donné à M. PEYR), REDREGOO (pouvoir donné à M. FRAU), FEITUSSI, MORATO.

**Etaient absents :**

Mesdames et messieurs BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PATIN, Daniel MANSARD, KNAUSS, Jean ACONIN, ROUSSEAU, DEFRANCE, BOUTILLIER, PONCHAUT, PELLE, CORDONNIER, FORGET, BILLA, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, BUFFENOIR, RICHET, STERLIN.

La secrétaire de séance désignée est Madame Maryse DECREAU.

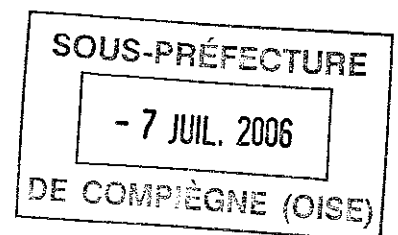
**Date de convocation** : 19 juin 2006

**Date d'affichage** : 19 juin 2006

**Nombre de membres en exercice** : 98

**Nombre de membres présents** : 58 et 8 pouvoirs

**Nombre de membres votants** : 66





## MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Communauté de Communes a élu une Commission d'Appel d'Offres permanente composé de 3 membres titulaires, de 3 membres suppléants et du Président.

Par correspondance en date du 14 juin 2006, M. Yves FLOURY, membre titulaire, a présenté à regret sa démission de la commission d'appel d'offres. Il est demandé au Conseil communautaire d'élire un nouveau titulaire.

M. Gaston POHIER était membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Etant donné qu'il n'est plus délégué intercommunal, il est nécessaire de procéder aussi à son remplacement.

Monsieur Pierre LEFEVRE fait acte de candidature en qualité de membre titulaire.

Monsieur Hubert AKERMANN fait acte de candidature en qualité de membre suppléant.

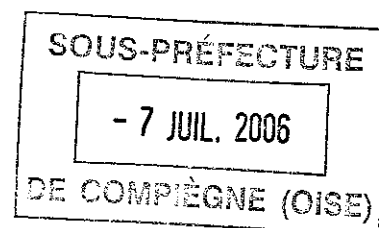
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Pierre LEFEVRE, membre titulaire,
- **DESIGNE** Monsieur Hubert AKERMANN, membre suppléant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'ensemble de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



  
René MAHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SOUS-PRÉFECTURE  
29 JUIN 2006  
DE COMPIÈGNE (OISE)

**SEANCE DU 28 JUIN 2006**

L'an deux mil six, le vingt huit juin à 19 H 40 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Mesdames et messieurs FAGOO, TAGAUD, BOULANGER, PARZYBUT, LAGOUTTE, PIGEON, TROUILLET, Francis MANSARD, FLOURY (remplacé par M. TANTON), DEZERABLE, LEGRAND, LITTY, AKERMANN, JANIAC, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, KUSZPA, SANGUINETTE, DETAVERNIER, ROQUENCOURT, FRAU, POIX, MICHAUX (représenté par M. CARON), HOURRIEZ, BAUDRY, FOURNIER, JEANNOT, ARES, FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, HOUYVET, Lionel ROSE, MAHET, MALASSIS, SORIOT, ARONIO DE ROMBLAY, MALLET, MOERMAN, DOUYERE, TOUZE (remplacé par M. DANIEL), DEVARENNE, MOREL, VARLET, PEYR, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER (remplacé par Mme DECREAU), FRENOY, VERYEPE, GUIOT, DAVID, HIBON, SENEZ, LEFEVRE, BAUDET.

**Services Administratifs :**

M. HAUDIQUET : Directeur Général  
M. LETEMPS : Adjoint au Directeur  
Melle AUGENDRE : Assistante de Direction

**Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs PROU (pouvoir donné à M. BOULANGER), BULLOT (pouvoir donné à M. SANGUINETTE), VECTEN (pouvoir donné à M. AKERMANN), HUTELLIER (pouvoir donné à M. MAHET), LOBERT, DEVILLERS, BONTE, PILLOT, DUBE (pouvoir donné à M. FLON), LEROY (pouvoir donné à M. VAN MOORLEGHEM), Louis ACONIN, PILLOY, CHARLET, JEZEWSKI, BOMY, BOUCAUX (pouvoir donné à M. PEYR), REDREGOO (pouvoir donné à M. FRAU), FEITUSSI, MORATO.

**Etaient absents :**

Mesdames et messieurs BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PATIN, Daniel MANSARD, KNAUSS, Jean ACONIN, ROUSSEAUX, DEFRANCE, BOUTILLIER, PONCHAUT, PELLE, CORDONNIER, FORGET, BILLA, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, BUFFENOIR, RICHET, STERLIN.

La secrétaire de séance désignée est Madame Maryse DECREAU.

**Date de convocation :** 19 juin 2006

**Date d'affichage :** 19 juin 2006

**Nombre de membres en exercice :** 98

**Nombre de membres présents :** 58 et 8 pouvoirs

**Nombre de membres votants :** 66



## STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

### ARTICLE 1 : CRÉATION

En application des articles L 5214-1 à L 5214-6 du Code Général des Collectivités territoriales, il est formé sur les cantons de LASSIGNY, de RESSONS-sur-MATZ et sur la commune d'Ognolles (canton de Guiscard), une Communauté de Communes réunissant les communes de

#### CANTON DE LASSIGNY

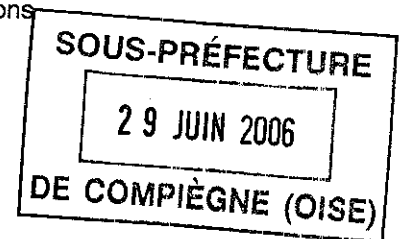
Amy  
Avricourt  
Beaulieu-les-Fontaines  
Candor  
Cannectancourt  
Canny sur Matz  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Dives  
Ecuville  
Elincourt Sainte Marguerite  
Evricourt  
Fresnières  
Gury  
Laberlière  
Lagny  
Lassigny  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Plessis-de-Roye  
Roye sur Matz  
Thiescourt

#### CANTON DE RESSONS

Antheuil-Portes  
Baugy  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Cuvilly  
Giraumont  
Gournay sur Aronde  
Hainvilliers  
Lataule  
Margny sur Matz  
Marquéglise  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufvy sur Aronde  
La Neuville sur Resson  
Orvillers-Sorel  
Resson sur Matz  
Ricquebourg  
Vignemont  
Villers sur Coudun

#### CANTON DE GUISCARD

Ognolles



Cette Communauté de Communes est appelée "Communauté de Communes du Pays des Sources"

### ARTICLE 2 : DUREE

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

### ARTICLE 3 : SIÈGE

Le Siège de la Communauté est fixé au Château de LASSIGNY.  
Il pourra être transféré sur décision du Conseil de Communauté, confirmée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes adhérentes.

## ARTICLE 4 : COMPÉTENCES

La Communauté de Communes a pour objet le développement et la solidarité entre les communes adhérentes. Elle contribuera au développement et à l'aménagement du "Pays des Sources" notamment au travers des compétences suivantes :

### • COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

#### Aménagement de l'espace

- Elaboration, adoption et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Mise en place et suivi d'un Projet de Territoire à l'échelle de l'Interterritoire ou Pays de Sources et Vallées ainsi que tout dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire intercommunal
- Etudes générales d'aménagement de l'espace intercommunal

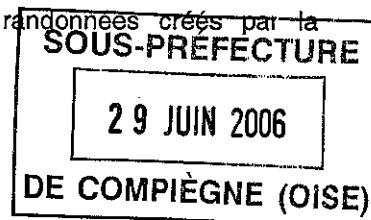
#### Développement économique

- création, promotion, commercialisation et gestion de la Zone d'Activité Economique Intercommunale du Chevreuil située au Fond Madelon Duriez à Ressons sur Matz
- Etudes générales, mise en place, suivi et animation de procédures et outils opérationnels en matière, de promotion, de communication, et de soutien, au développement du tissu économique agricole, artisanal, industriel et commercial
- Etudes, actions de communication de promotion et de développement du tourisme et des loisirs dont en particulier :
  - la création, la gestion et l'entretien d'un espace de valorisation de la nature et de la randonnée
  - la gestion, l'entretien et la valorisation des circuits de randonnées créés par la Communauté de Communes

### • COMPÉTENCES OPTIONNELLES

#### Protection et mise en valeur de l'environnement

- Politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.  
Les communes adhérentes ou leurs groupements restant maîtres d'ouvrage des travaux d'assainissement et d'eau potable, cette politique inclut :
  - la définition des objectifs et des priorités locales
  - la mise à disposition des moyens techniques et de communication de la cellule d'animation auprès des maîtres d'ouvrage publics
  - la réalisation d'études concernant l'ensemble ou partie des communes du Pays des Sources
  - la programmation, la coordination et le suivi des travaux.
- Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations existantes d'assainissement non collectif, dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C)
- Collecte et traitement des ordures ménagères



#### Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Etudes et actions de conseil et d'assistance pour promouvoir l'amélioration du parc de logements existant.
- Mise en place d'outils opérationnels en matière de politique de l'habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ...)
- Etudes générales, et mission de conseil aux communes en matière d'aménagement des communes et de cadre de vie.

#### Voirie

- Création, entretien et réhabilitation de la voirie d'accès au gymnase et au collège de Lassigny
  - Entretien de la couche de surface des voiries communales appartenant au domaine public :
    - Travaux de gravillonnage sur chaussées revêtues,
    - Travaux de préparation directement liés aux travaux de gravillonnages (balayage, délimitation et curage de fossé....)
- Les communes restent compétentes pour tous travaux d'investissement et de fonctionnement non mentionnés ci-dessus.
- Fauchage / broyage des talus et accotements bordant les voiries communales appartenant au domaine public, à raison d'un fauchage par an. Les communes auront en charge les fauchages supplémentaires qu'elles jugeront nécessaires.
  - Balayage des caniveaux des voies appartenant au domaine public, à raison d'un balayage par trimestre.

#### Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- Etude-création, réhabilitation, gestion et entretien des équipements sportifs et socio-culturels d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : les gymnases Maurice Fournier à Lassigny et Marceau Vasseur à Ressons sur Matz.

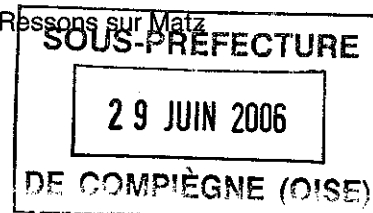
### • COMPÉTENCES FACULTATIVES

#### Collèges

- Participation aux dépenses d'investissement relatives à la construction, l'extension ou la rénovation des collèges dans le cadre du Plan Turbo-Collège.

#### Animation du Pays des Sources et services à la population

- Soutien aux projets pédagogiques des collèges de Lassigny et de Ressons sur Matz
- Soutien aux associations et clubs sportifs du Pays des Sources
- Création et gestion d'un Relais Assistante Maternelle
- Actions d'animation des jeunes



### Transport

- Etude et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés sur le territoire intercommunal.

### Identité, promotion et communication

- Actions de promotion, de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal qui s'avèreraient justifiées et bénéfiques à la population et aux entreprises du Pays des Sources.

### Culture

- Définition et mise en œuvre d'une programmation culturelle à l'échelle de l'Interterritoire ou Pays de Sources et Vallées
- Actions visant à mettre en réseau les acteurs culturels du territoire et les accompagner dans leurs projets de développement

### Etudes, Assistance et Conseil

- Etudes de toute action ou procédure d'intérêt intercommunal à l'initiative de la Communauté de Communes ou à la demande d'une ou plusieurs communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays des Sources.
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage à destination des communes du Pays des Sources et/ou de leur groupement

### Groupement de commandes

- Coordination dans le cadre des groupements de commandes tels que définis dans le code des marchés publics afin de
  - réaliser des opérations sous mandat pour le compte des communes adhérentes, en application de la loi MOP,
  - procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation des entreprises, à la signature, la notification et la gestion des marchés correspondants.

## **ARTICLE 5 : ADMINISTRATION - CONSEIL ET BUREAU**

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués des communes adhérentes.

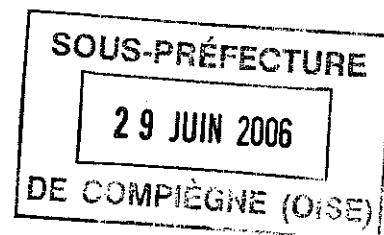
Chaque commune membre nomme :

- 2 Délégués titulaires jusqu'à 1000 Habitants et un Délégué supplémentaire par tranche de 1000 au-delà des 1000 premiers.

Chaque commune nomme autant de délégués suppléants que de délégués titulaires : les délégués suppléants peuvent indifféremment remplacer l'un ou l'autre des délégués titulaires de la commune en cas d'empêchement de l'un d'eux.

Le conseil de communauté élit un Bureau de 21 Membres composé de :

- 1 Président
- 7 vice-Présidents
- 13 Membres





Les conseillers généraux des cantons dont le chef-lieu se situe dans le périmètre de la Communauté de Communes pourront être associés autant que de besoin, à toutes les réunions statutaires avec voix consultative.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes sera assuré au travers de 7 commissions :

1. Aménagement de l'espace - logement et cadre de vie
2. Développement économique
3. Environnement : eau - assainissement et ordures ménagères
4. Animation globale du Pays, équipements et services à la population - transports - Collèges
5. Identité – promotion -communication
6. Finances
7. Voirie

#### **ARTICLE 6 : RESSOURCES**

Les ressources de la Communauté de Communes proviennent :

- de la mise en recouvrement de l'impôt direct selon les modalités de l'article 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, ainsi que de tout autre organisme
- du produit des emprunts
- du produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- des revenus des biens meubles et immeubles de la Communauté de communes
- des dons et legs éventuels
- de toutes autres recettes prévues par la loi.

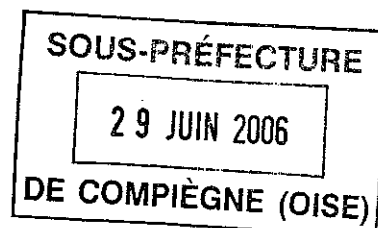
#### **ARTICLE 8: ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Pour l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes pourra adhérer à un établissement public de coopération intercommunale du type syndicat mixte.

Cette disposition s'appliquera aux compétences qui justifieraient de travailler à une échelle plus large que le périmètre de la Communauté de communes.

#### **ARTICLE 9 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Un règlement intérieur proposé par le Président et voté par le Conseil Communautaire précise les présents statuts.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2006**

L'an deux mil six, le vingt huit juin à 19 H 40 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Mesdames et messieurs FAGOO, TAGAUD, BOULANGER, PARZYBUT, LAGOUTTE, TROUILLET, Francis MANSARD, FLOURY (remplacé par M. TANTON), DEZERABLE, LEGRAND, LITTY, AKERMANN, JANIAC, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, KUSZPA, SANGUINETTE, DETAVERNIER, ROQUENCOURT, FRAU, POIX, MICHAUX (représenté par M. CARON), HOURRIEZ, BAUDRY, FOURNIER, JEANNOT, ARES, FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, HOUYVET, Lionel ROSE, MAHET, MALASSIS, SORIOT, ARONIO DE ROMBLAY, MALLET, MOERMAN, DOUYERE, TOUZE (remplacé par M. DANIEL), DEVARENNE, MOREL, VARLET, PEYR, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER (remplacé par Mme DECREAU), FRENOY, VERYEPE, GUIOT, DAVID, HIBON, SENEZ, LEFEVRE, BAUDET.

**Services Administratifs :**

M. HAUDIQUET : Directeur Général  
M. LETEMPS : Adjoint au Directeur  
Melle AUGENDRE : Assistante de Direction

**Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs PROU (pouvoir donné à M. BOULANGER), BULLOT (pouvoir donné à M. SANGUINETTE), VECTEN (pouvoir donné à M. AKERMANN), HUTELLIER (pouvoir donné à M. MAHET), LOBERT, DEVILLERS, BONTE, PILLOT, DUBE (pouvoir donné à M. FLON), LEROY (pouvoir donné à M. VAN MOORLEGHEM), Louis ACONIN, PILLOY, CHARLET, JEZEWSKI, BOMY, BOUCAUX (pouvoir donné à M. PEYR), REDREGOO (pouvoir donné à M. FRAU), FEITUSSI, MORATO.

**Etaient absents :**

Mesdames et messieurs BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PIGEON, PATIN, Daniel MANSARD, KNAUSS, Jean ACONIN, ROUSSEAUX, DEFRANCE, BOUTILLIER, PONCHAUT, PELLE, CORDONNIER, FORGET, BILLA, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, BUFFENOIR, RICHET, STERLIN.

La secrétaire de séance désignée est Madame Maryse DECREAU.

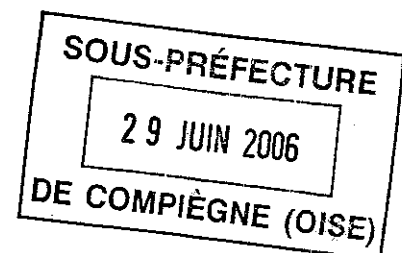
**Date de convocation :** 19 juin 2006

**Date d'affichage :** 19 juin 2006

**Nombre de membres en exercice :** 98

**Nombre de membres présents :** 57 et 8 pouvoirs

**Nombre de membres votants :** 65



## PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2006

A la demande du Président, Monsieur Poix, vice-Président délégué en charge de la commission voirie, présente la programmation des travaux de voirie établie après la visite des services de la D.D.E., par commune et par rue, selon le tableau ci-joint.

Ces travaux représentent 135 939 m<sup>2</sup> correspondant à un devis estimatif de 345 454, 59 € TTC dont 54 990, 73 € de TVA (19,6%) et 9 898, 89 € de maîtrise d'œuvre.

Le marché triennal a été confié à l'entreprise Eurovia depuis cette année suite à une procédure d'appel d'offres ouvert.

Monsieur le vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de prendre l'attache du Conseil Général de l'Oise pour obtenir les subventions au titre de l'amélioration de la voirie communale au meilleur taux.

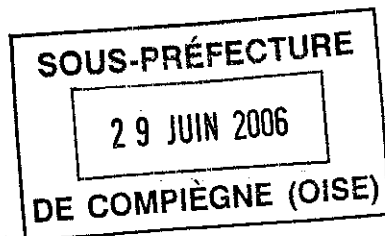
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide:

- de **VALIDER** la programmation de travaux de 135 939 m<sup>2</sup>,
- de **SOLLICITER** le Conseil général de l'Oise pour une subvention au titre de l'amélioration de la voirie communale au meilleur taux,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



*René MAHET*

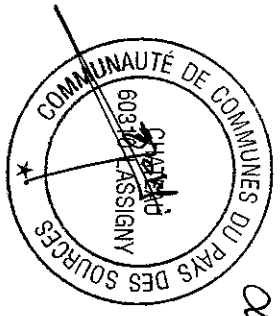


**PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES DU PAYS DES SOURCES ANNEE 2006**

COMMUNE	Designation de la voie	Surface enduit(m²) M2	PV pour MO manuelle M2	PV pour gravillons rose M2	Balayage avant enduits M2	Réparations en enrobés T	Réparations GNT M3	Purg. chaus. (m³)	Déliq.		Créat. fossés ML	Curage fossés ML	Déras. accot. M²	Création saignées U	Gratage chaussées M2	Balayage défilèment ML	Balayage Aspiratrice 1/2 journée	
									ML	fossés ML								
MAREUIL LA MOTTE NEUFVY sur ARONDE	Rue Neuve	1 700	8,50															
	Rue du moulin (trinquai pont)	2 400	12,00		2 400	1				210							210	0,10
	place de l'église	1 200	6,00		1 200	1												0,10
RICQUEBOURG	place communale	400	2,00		400													0,10
	C C n° 1 de Latsigny à Margny aux cerises	2 506	12,53		2 506	1				1 320				10	70		1 320	0,10
AVRICOURT	Routte de Candor (V.C n°4)	4 790	23,95		4 790	3				2 560				30			2 560	0,10
	Chemin d'accès à la piste d'atilité	335	1,68			1				125							125	0,10
CONGHY les POTS	Chemin de Carosse	750	3,75		750	5				400					35		400	0,10
	Jonction entre Lagny et Cuy	5 500	27,50		5 500	15				1 210				15			1 210	0,10
	Rue de la Harache	1 885	9,43		1 885	10				1 650				5			1 650	0,10
HAINVILLERS	Rue de la Cendrière	2 635	13,18		2 635	1												0,10
	CV n°1 de Hainvillers à Oulliers CR de Rollet à Oulliers	2 143	10,72		2 143	1												0,10
CANNY sur MATZ	Rue du Jeu d'arc	970	4,85		970	2				100							100	0,10
	Rue Pierre Diot	600	3,00		600	1				125			50				125	0,10
	Rue de la Chaussée	460	2,30		460	6				20							20	0,10
GOUVNAY sur ARONDE	Rue de la Gare	275	1,38		275	1				150							150	0,10
	Rue de Paris	0	0,00		0	1				200							200	0,10
	Rue de Reissons	0	0,00		0	1												0,10
	Rue de Flandres	4 030	20,15		4 030	1												0,10
	Place du Jeu de Paume	480	2,40		480	1												0,10
	Rue du Vieux Moulin	1 050	5,25		1 050	1												0,10
	Rue du Point du Jour	1 695	8,48		1 695	2												0,10
	Rue de la Brasserie	950	4,75		950	1												0,10
	Rue Jarry de Mény	1 300	6,50		1 300	6				210							210	0,10
	Rue du Tour de Ville C V N°4 de St Maur à Lalaue (Hameau St Maur)	1 390	6,95		1 390	6				290							290	0,10
BAUGY	Rue de la féculette	4 140	20,70		4 140	4				2 000							2 000	0,10
	Rue d'Entier	6485	32,43		6 485	10				3 420							3 420	0,10
	Rue castelin	1 375	6,88		1 375	1				870							870	0,10
BOULOGNE la GRASSE	Routte de Fescamps	2 680	13,40		2 680	30				1 530				20			1 530	0,10
	Rue de la gare	1 940	9,70		1 940	3				190							190	0,10
PLESSIER de ROYE	Rue Talon	1 100	5,50			2												0,10
	Rue du Jardin Genstier	415	2,08		415	1				220			110				220	0,10
BEAULIEU les FONTAINES OGNOLLES	Chemin de Margny au Cerises	2 190	10,95		2 190	20				1 310				30			1 310	0,10
	Rue du moulin (2200bleu+730rose)	2 200	11,00		2 200	2				385				5			385	0,10
	Rue de l'église - ROSE	730	3,65		730	1												0,10
LA NEUVILLERESSONS	Rue de l'église	1 085	5,43		1 085	4												0,10
	Voie longeant l'autoroute	0,00	0,00			5												0,10
GIRALMONT GANNECTANCOURT	Rue Albert Lagny	2 600	13,00		2 600	1				450							450	0,10
	Rue de France	1 080	5,40		1 080	2				365							365	0,10
	Rue de la Gare	1 265	6,33		1 265	6				485							485	0,10
MARGNY aux CERISES	Chemin de l'EPINCY	3 435	17,18		3 435	26				1 954				20			1 954	0,10
	V.C n°3 (Margny à Roye)	2 600	13,00		2 600	25				1 500							1 500	0,10
MARQUEGISE	Rue du Trichoy (deRD78 à rue du Moulin à Vent)	900	4,50		900	1				445							445	0,10
	Rue du Moulin à Vent (de RD41 à rue du Trichoy)	1 530	7,65		1 530					365							365	0,10
ROYE SUR MATZ	Rue de la Croix Rouge + fossés (voir plan)	2 260	11,30		2 260	15				680							680	0,10
												115						0,10

COMMUNE	Designation de la voie	Surface enduit(m <sup>2</sup> ) M2	PV pour MO manuelle M2	PV pour gravillons rose M2	Balayeage avant enduits M2	Réparations en entrobès T	Réparations GNT M3	Purg. chaus. (m <sup>2</sup> )	Délig. ML	Crealt. fossés ML	Curage fossés ML	Déras. accot. M <sup>2</sup>	Création saignées U	Grattage chussée M2	Balayeage délicinement ML	Balayeage Aspiratrice 1/2 journée	
EVRICOURT	V.C.7 du Mangereau	2 250	11,25		2 250	1			990							990	0,10
	Rue des Fontès de Rowe (à la Gare)	2 750	13,75			2 750	1										0,10
ORVILLERS - SORRE	V.Ch.2 d'Orvillers à Biremont	5 645	28,23		5 645	2			1 655	65	60		15				0,10
	Chemin communal de Riequebourg	1 050	5,25			1 050	3					600					0,10
VILLERS SUR COUDUN	Rue de l'Offreuil (part est)	2 780	13,90		2 780	2			960								0,10
	Rue de la Sens	1 990	9,95		1 990	5											0,10
	Rue Mazargan	1 095	5,48		1 095	1								230			0,10
	Chemin latéral à la déviation	640	3,20		640	1											0,10
RESSONS sur MATZ	Rue du Moulin à vent	2 190	10,95		2 190	4			840								0,10
	Rue de la Saule	2 240	11,20		2 240	3											0,10
THIESCOURT	C.V.O. n°7 dit Pelle Rue	1 095	5,48		1 095	1			490								0,10
	C.R. dit des Morts (1ère partie)	2 545	12,73		2 545	1			1 330								0,10
	C.R. dit des Morts (2ème partie)	2 800	14,00		2 800	8			1 425				20	10			0,10
	C.V.O. n°6 de Thiescourt aux Bocages	995	4,98		995	3			665			160	10				0,10
VIGNEMONT	V.C n°4 de Thiescourt à Cuy	2 000	10,00		2 000	1											0,10
	C.V.O. n°2 dit Chemin de la Plaine (Rue des Sablons)	4 460	22,30		4 460	2											0,10
CUVILLY	Rue de Monchy	0,00	0,00		0,00	1											0,10
	Rue du Vieux Château	2 900	14,50		2 900	2			1 000								0,10
LASSIGNY	C.V. n°2 de Cuvilly à Lataule	3 800	19,00		3 800	5			40				30				0,10
	Place Saint Crépin	3 250	16,25		3 250	1			1 500								0,10
	Rue du Puits Bernieux	2 300	11,50		2 300	1			715								0,10
	Rue des Roumeilles	650	3,25		650	2											0,10
	Rue de la Tauille	750	3,75		750	15											0,10
		135 939	679,70	2 215	134 839	280	12	30	37 614	65	215	920	270	345	37 614	7,50	

**SOUS-PRÉFECTURE**  
**29 JUIN 2006**  
**DE COMPIÈGNE (OISE)**



*de Président*

R. MAHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2006**

L'an deux mil six, le vingt huit juin à 19 H 40 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Mesdames et messieurs FAGOO, TAGAUD, BOULANGER, PARZYBUT, LAGOUTTE, TROUILLET, Francis MANSARD, FLOURY (remplacé par M. TANTON), DEZERABLE, LEGRAND, LITTY, AKERMANN, JANIAC, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, KUSZPA, SANGUINETTE, DETAVERNIER, ROQUENCOURT, FRAU, POIX, MICHAUX (représenté par M. CARON), HOURRIEZ, BAUDRY, FOURNIER, JEANNOT, ARES, FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, HOUYVET, Lionel ROSE, MAHET, MALASSIS, SORIOT, ARONIO DE ROMBLAY, MALLET, MOERMAN, DOUYERE, TOUZE (remplacé par M. DANIEL), DEVARENNE, MOREL, VARLET, PEYR, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER (remplacé par Mme DECREAU), FRENOY, VERYEPE, GUIOT, DAVID, HIBON, SENEZ, LEFEVRE, BAUDET.

**Services Administratifs :**

M. HAUDIQUET : Directeur Général  
M. LETEMPS : Adjoint au Directeur  
Melle AUGENDRE : Assistante de Direction

**Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs PROU (pouvoir donné à M. BOULANGER), BULLOT (pouvoir donné à M. SANGUINETTE), VECTEN (pouvoir donné à M. AKERMANN), HUTELLIER (pouvoir donné à M. MAHET), LOBERT, DEVILLERS, BONTE, PILLOT, DUBE (pouvoir donné à M. FLON), LEROY (pouvoir donné à M. VAN MOORLEGHEM), Louis ACONIN, PILLOY, CHARLET, JEZEWSKI, BOMY, BOUCAUX (pouvoir donné à M. PEYR), REDREGOO (pouvoir donné à M. FRAU), FEITUSSI, MORATO.

**Etaient absents :**

Mesdames et messieurs BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PIGEON, PATIN, Daniel MANSARD, KNAUSS, Jean ACONIN, ROUSSEAUX, DEFRANCE, BOUTILLIER, PONCHAUT, PELLE, CORDONNIER, FORGET, BILLA, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, BUFFENOIR, RICHET, STERLIN.

La secrétaire de séance désignée est Madame Maryse DECREAU.

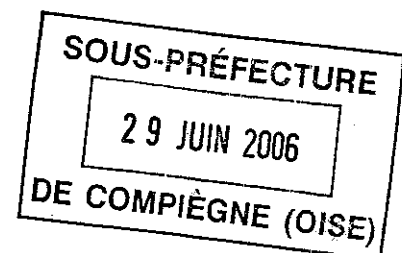
**Date de convocation :** 19 juin 2006

**Date d'affichage :** 19 juin 2006

**Nombre de membres en exercice :** 98

**Nombre de membres présents :** 57 et 8 pouvoirs

**Nombre de membres votants :** 65



## PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2006

A la demande du Président, Monsieur Poix, vice-Président délégué en charge de la commission voirie, présente la programmation des travaux de voirie établie après la visite des services de la D.D.E., par commune et par rue, selon le tableau ci-joint.

Ces travaux représentent 135 939 m<sup>2</sup> correspondant à un devis estimatif de 345 454, 59 € TTC dont 54 990, 73 € de TVA (19,6%) et 9 898, 89 € de maîtrise d'œuvre.

Le marché triennal a été confié à l'entreprise Eurovia depuis cette année suite à une procédure d'appel d'offres ouvert.

Monsieur le vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de prendre l'attache du Conseil Général de l'Oise pour obtenir les subventions au titre de l'amélioration de la voirie communale au meilleur taux.

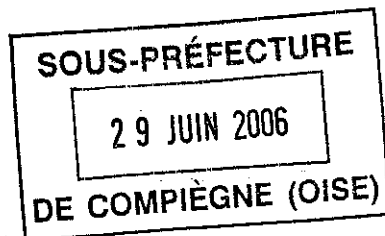
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide:

- de **VALIDER** la programmation de travaux de 135 939 m<sup>2</sup>,
- de **SOLLICITER** le Conseil général de l'Oise pour une subvention au titre de l'amélioration de la voirie communale au meilleur taux,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



*René MAHET*

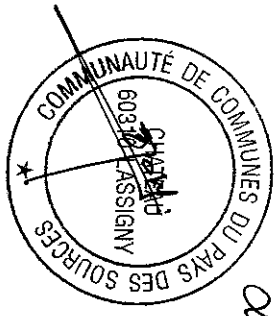






COMMUNE	Designation de la voie	Surface enduit(m <sup>2</sup> ) M2	PV pour MO manuelle M2	PV pour gravillons rose M2	Balayeage avant enduits M2	Réparations en entrobès T	Réparations GNT M3	Purg. chaus. (m <sup>2</sup> )	Délig. ML	Crealt. fossés ML	Curage fossés ML	Déras. accot. M <sup>2</sup>	Création saignées U	Grattage chussée M2	Balayeage délicinement ML	Balayeage Aspiratrice 1/2 journée	
EVRICOURT	V.C.7 du Mangereau	2 250	11,25		2 250	1			990							990	0,10
	Rue des Fontès de Rowe (à la Gare)	2 750	13,75			2 750	1										0,10
ORVILLERS - SORRE	V.Ch.2 d'Orvillers à Bléromont	5 645	28,23				2			65	60		15				0,10
	Chemin communal de Riequebourg	1 050	5,25				3					600					0,10
VILLERS SUR COUDUN	Rue d'Offremont (part est)	2 780	13,90				5		960								0,10
	Rue de la Sens	1 990	9,95				1										0,10
	Rue Mazargran	1 095	5,48				1							230			0,10
	Chemin latéral à la déviation	640	3,20				1										0,10
RESSONS sur MATZ	Rue du Moulin à vent	2 190	10,95				4		840								0,10
	Rue de la Saule	2 240	11,20				3										0,10
	C.V.O. n°7 dit Pelle Rue	1 095	5,48				1		490								0,10
	C.R. dit des Morts (1 <sup>ère</sup> partie)	2 545	12,73				1		1 330								0,10
THIESCOURT	C.R. dit des Morts (2 <sup>ème</sup> partie)	2 800	14,00				8		1 425				20	10			0,10
	C.V.O. n°6 de Thiescourt aux Bocages	995	4,98				3		665			160	10				0,10
	V.C. n°4 de Thiescourt à Cuy	2 000	10,00				1										0,10
	C.V.O. n°2 dit Chemin de la Plaine (Rue des Sablons)	2 000	10,00				2										0,10
VIGNEMONT	Rue de Teglise	4 460	22,30				1		1 275								0,10
	Rue de Monchy	0,00	0,00				1										0,10
CUVILLY	Rue du Vieux Château	2 900	14,50				2		1 000								0,10
	C.V.	3 850	19,25				5		40								0,10
LASSIGNY	C.V. n°2 de Cuvilly à Lataule	2 000	10,00				1		1 500				30				0,10
	Place Saint Crépin	3 800	19,00				1										0,10
	Rue du Puits Bernieux	3 250	16,25				1		715								0,10
	Rue des Rouineilles	2 300	11,50				1										0,10
	Rue de la Taulaie	650	3,25				2										0,10
		750	3,75				15										0,10
		135 939	679,70	2 215	134 839	280	12	30	37 614	65	215	920	270	345	37 614	7 50	

**SOUS-PRÉFECTURE**  
**29 JUIN 2006**  
**DE COMPIÈGNE (OISE)**



*de Président*

R. MAHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2006**

L'an deux mil six, le vingt huit juin à 19 H 40 s'est réuni dans la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Mesdames et messieurs FAGOO, TAGAUD, BOULANGER, PARZYBUT, LAGOUTTE, TROUILLET, Francis MANSARD, FLOURY (remplacé par M. TANTON), DEZERABLE, LEGRAND, LITTY, AKERMANN, JANIAC, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, KUSZPA, SANGUINETTE, DETAVERNIER, ROQUENCOURT, FRAU, POIX, MICHAUX (remplacé par M. CARON), HOURRIEZ, BAUDRY, FOURNIER, JEANNOT, ARES, FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, HOUYVET, Lionel ROSE, MAHET, MALASSIS, SORIOT, ARONIO DE ROMBLAY, MALLET, MOERMAN, DOUYERE, TOUZE (remplacé par M. DANIEL), DEVARENNE, MOREL, VARLET, PEYR, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER (remplacé par Mme DECREAU), FRENOY, VERYEPE, GUIOT, DAVID, HIBON, SENEZ, LEFEVRE, BAUDET.

**Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs PROU (pouvoir donné à M. BOULANGER), PIGEON, BULLOT (pouvoir donné à M. SANGUINETTE), VECTEN (pouvoir donné à M. AKERMANN), HUTELLIER (pouvoir donné à M. MAHET), LOBERT, DEVILLERS, BONTE, PILLOT, DUBE (pouvoir donné à M. FLON), LEROY (pouvoir donné à M. VAN MOORLEGHEM), Louis ACONIN, PILLOY, CHARLET, JEZEWSKI, BOMY, BOUCAUX (pouvoir donné à M. PEYR), REDREGOO (pouvoir donné à M. FRAU), FEITUSSI, MORATO.

**Etaient absents :**

Mesdames et messieurs BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PATIN, Daniel MANSARD, KNAUSS, Jean ACONIN, ROUSSEAUX, DEFRANCE, BOUTILLIER, PONCHAUT, PELLE, CORDONNIER, FORGET, BILLA, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, BUFFENOIR, RICHET, STERLIN.

La secrétaire de séance désignée est Madame Maryse DECREAU.

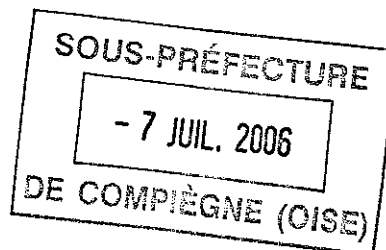
**Date de convocation** : 19 juin 2006

**Date d'affichage** : 19 juin 2006

**Nombre de membres en exercice** : 98

**Nombre de membres présents** : 57 et 8 pouvoirs

**Nombre de membres votants** : 65



## RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

La loi impose aux Communautés de Communes de transmettre à la Préfecture et dans les communes concernées leurs rapports d'activités concernant la collecte des déchets ménagers.

Les principales parties de ce rapport sont :


- La définition du territoire,
- Les différents modes de collectes,
- Le bilan technique et financier de l'année réalisée.

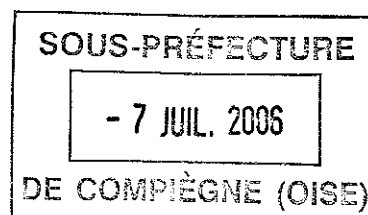
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **VALIDE** le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



  
**René MAHET**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SEANCE DU 28 JUI 2006**

L'an deux mil six, le vingt huit juin à 19 H 40 s'est réuni dans la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Mesdames et messieurs FAGOO, TAGAUD, BOULANGER, PARZYBUT, LAGOUTTE, TROUILLET, Francis MANSARD, FLOURY (remplacé par M. TANTON), DEZERABLE, LEGRAND, LITTY, AKERMANN, JANIAC, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, KUSZPA, SANGUINETTE, DETAVERNIER, ROQUENCOURT, FRAU, POIX, MICHAUX (remplacé par M. CARON), HOURRIEZ, BAUDRY, FOURNIER, JEANNOT, ARES, FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, HOUYVET, Lionel ROSE, MAHET, MALASSIS, SORIOT, ARONIO DE ROMBLAY, MALLET, MOERMAN, DOUYERE, TOUZE (remplacé par M. DANIEL), DEVARENNE, MOREL, VARLET, PEYR, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER (remplacé par Mme DECREAU), FRENOY, VERYEPE, GUIOT, DAVID, HIBON, SENEZ, LEFEVRE, BAUDET

**Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs PROU (pouvoir donné à M. BOULANGER), PIGEON, BULLOT (pouvoir donné à M. SANGUINETTE), VECTEN (pouvoir donné à M. AKERMANN), HUTELLIER (pouvoir donné à M. MAHET), LOBERT, DEVILLERS, BONTE, PILLOT, DUBE (pouvoir donné à M. FLON), LEROY (pouvoir donné à M. VAN MOORLEGHEM), Louis ACONIN, PILLOY, CHARLET, JEZEWSKI, BOMY, BOUCAUX (pouvoir donné à M. PEYR), REDREGOO (pouvoir donné à M. FRAU), FEITUSSI, MORATO.

**Etaient absents :**

Mesdames et messieurs BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PATIN, Daniel MANSARD, KNAUSS, Jean ACONIN, ROUSSEAUX, DEFRANCE, BOUTILLIER, PONCHAUT, PELLE, CORDONNIER, FORGET, BILLA, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, BUFFENOIR, RICHET, STERLIN.

La secrétaire de séance désignée est Madame Maryse DECREAU.

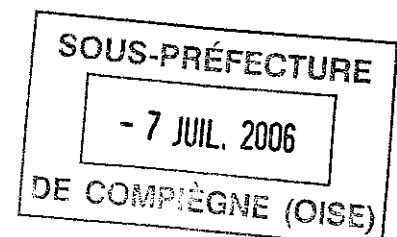
**Date de convocation** : 19 juin 2006

**Date d'affichage** : 19 juin 2006

**Nombre de membres en exercice** : 98

**Nombre de membres présents** : 57 et 8 pouvoirs

**Nombre de membres votants** : 65



**RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES  
DU SIVOC DE MARGNY LES COMPIEGNE**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2006, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a demandé son retrait du syndicat intercommunal vocation C.E.S. (SIVOC) de Margny lès Compiègne. En effet, cette Communauté de Communes était membre du SIVOC au titre des élèves de CANLY scolarisés au collège de Margny lès Compiègne.

La commune de CANLY ne fait plus partie de la carte scolaire de cet établissement : ses élèves sont scolarisés au collège d'Estrées Saint Denis.

Le SIVOC de Margny lès Compiègne, par délibération en date du 2 mars 2006, a accepté, à l'unanimité, le retrait de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Le SIVOC demande à la Communauté de Communes du Pays des Sources de délibérer sur le retrait de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Cette dernière ne participera plus aux dépenses d'investissement du collège de Margny les Compiègne sauf si un élève d'une de ses communes y est inscrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DELIBERE** sur le principe du retrait de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées du SIVOC de Margny lès Compiègne et de sa participation aux dépenses d'investissement du collège de Margny lès Compiègne,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

*René MAHET*

